

Registre de Commerce et des Sociétés

Numéro RCS : B64375

Référence de dépôt : L230162331

Déposé et enregistré le 01/08/2023

PEWPMX20230727T09224901_002

No. RC SL : B64375

Matricule : 1998 2210 081

Date d'entrée eCDF : 28/07/2023

BILAN ABRÉGÉ**Exercice du** 01 01/01/2022 **au** 02 31/12/2022 (en 03 EUR)

COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT DE L'EAU S.A.

16, Allée Marconi
L-2120 Luxembourg**ACTIF**

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101	101	102
I. Capital souscrit non appelé	1103	103	104
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105	105	106
B. Frais d'établissement	1107	107	108
C. Actif immobilisé	1109	169.245.605,02	138.845.708,82
I. Immobilisations incorporelles	1111	111	112
II. Immobilisations corporelles	1125	125	126
III. Immobilisations financières	1135	169.245.605,02	138.845.708,82
D. Actif circulant	1151	130.160.374,02	157.651.640,73
I. Stocks	1153	153	154
II. Créances	1163	126.849.768,37	124.236.593,13
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1203	1.248.342,73	200.696,25
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1205	125.601.425,64	124.035.896,88
III. Valeurs mobilières	1189	2.753.355,39	33.189.561,94
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	1197	557.250,26	225.485,66
E. Comptes de régularisation	1199	199	200
TOTAL DU BILAN (ACTIF)	201	299.405.979,04	296.497.349,55

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capitaux propres			
I. Capital souscrit	1301 _____	301 <u>-2.946.749,32</u>	302 <u>-3.427.717,22</u>
II. Primes d'émission	1303 _____	303 <u>247.893,52</u>	304 <u>247.893,52</u>
III. Réserve de réévaluation	1305 _____	305 <u>21.885.000,00</u>	306 <u>21.885.000,00</u>
IV. Réserves	1307 _____	307 _____	308 _____
V. Résultats reportés	1309 _____	309 _____	310 _____
VI. Résultat de l'exercice	1319 _____	319 <u>-25.560.610,74</u>	320 <u>-20.851.630,21</u>
VII. Acomptes sur dividendes	1321 _____	321 <u>480.967,90</u>	322 <u>-4.708.980,53</u>
VIII. Subventions d'investissement en capital	1323 _____	323 _____	324 _____
	1325 _____	325 _____	326 _____
B. Provisions			
	1331 _____	331 <u>200.000,00</u>	332 <u>200.000,00</u>
C. Dettes			
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1435 _____	435 <u>302.152.728,36</u>	436 <u>299.725.066,77</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1453 _____	453 <u>34.410.975,54</u>	454 <u>37.606.746,83</u>
	1455 _____	455 <u>267.741.752,82</u>	456 <u>262.118.319,94</u>
D. Comptes de régularisation			
	1403 _____	403 _____	404 _____
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		405 <u>299.405.979,04</u>	406 <u>296.497.349,55</u>

Registre de Commerce et des Sociétés

Numéro RCS : B64375

Référence de dépôt : L230162331

Déposé le 01/08/2023

COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT DE L'EAU S.A.
Société Anonyme
16, Allée Marconi – Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 64 375

Société Anonyme constituée par acte de Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mai 1998, publié au Mémorial C No 548 du 28 juillet 1998 et dont les statuts ont été modifiés par acte sous seing privé en date du 28 juin 2001, publié au Mémorial C No 171 du 31 janvier 2002.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Monsieur Nicolas COLONNA WALEWSKI, Dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement 61 Conduit Street, London W1S 2GB, Administrateur ;
- Monsieur Nicolaus BOCKLANDT, *Independent Certified Director*, demeurant professionnellement 6B, route de Trèves, L-2633 Luxembourg, Administrateur ;
- Philipp GREGOR, Gérant de sociétés, 3 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur.
- Gérard LUSSAN, Gérant de sociétés, Bannatyne, Plantation House, BDS-17030 Christ Church (Barbade), Administrateur ;

COMMISSAIRE

EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés :	(25.560.610,74) EUR
Bénéfice de l'exercice 2022 :	480.967,90 EUR

Report à nouveau :	25.079.642,84 EUR
	=====

COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT DE L'EAU S.A.
Société Anonyme

ANNEXE

AU 31 DECEMBRE 2022

NOTE 1 GENERALITES

La société COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT DE L'EAU S.A. a été constituée en date du 7 mai 1998 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois pour une durée illimitée.

Elle est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64 375.

Elle a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matières économique, commerciale et financière, ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier ; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis , situés à Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui ; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Le siège social est établi à Luxembourg.

NOTE 2 PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET REGLES D'EVALUATION

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément au principe de continuité d'exploitation suivant les prescriptions de la loi du 19 décembre 2002 et en particulier aux articles 51 et suivants de la loi. Il n'a été fait aucune dérogation à ces règles.

Conformément à l'article 2 de la loi du 18 décembre 2015, il a été décidé d'appliquer les modifications apportées par cette loi au contenu et à la présentation des comptes annuels ainsi qu'aux méthodes comptables et de valorisation pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2022.

Les comptes annuels 2022 sont établis conformément à l'article 12 du règlement Grand-Ducal du 12 septembre 2019.

COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT DE L'EAU S.A.
Société Anonyme

ANNEXE (suite)

AU 31 DECEMBRE 2022

NOTE 2 PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET REGLES D'EVALUATION (suite)

2.2 Principales règles d'évaluation

2.2.1. Conversion en monnaies étrangères

La Société tient sa comptabilité en « EUR » ; le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'EUR sont enregistrées en EUR au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les frais d'établissement et les immobilisations incorporelles, corporelles et financières exprimés dans une autre devise que la devise du bilan restent convertis au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction.

Les avoirs en banque sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Les pertes et profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas respectivement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan

Ainsi sont seuls comptabilisés dans le compte de profits et pertes, les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées au cours change applicable à la date de leur enregistrement.

2.2.2. Immobilisations financières

Les participations et les titres ayant le caractère d'immobilisations financières sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction inclus. En cas de dépréciation qui revêt un caractère réel et durable, les participations et titres ayant le caractère d'immobilisations font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qu'il convient de leur attribuer à la date de clôture de l'exercice. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur inscription ont cessé d'exister.

2.2.3. Créances

Les créances comprises dans l'actif circulant sont valorisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur nominale. Ces corrections de valeur ne peuvent être maintenues lorsque les raisons qui ont motivées les corrections de valeur cessent d'exister.

COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT DE L'EAU S.A.
Société Anonyme

ANNEXE (suite)

AU 31 DECEMBRE 2022

NOTE 2 PRINCIPALES METHODES COMPTABLES ET REGLES D'EVALUATION (suite)

2.2.4. Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur de marché, incluant les frais accessoires et déterminé selon la méthode des prix moyens pondérés. Des corrections de valeur sont appliquées individuellement dans le cas où la valeur estimée de réalisation (dernier cours connu) est inférieure au prix d'acquisition. Ces corrections de valeur ne peuvent être maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées cessent d'exister.

2.2.5. Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale ou le cas échéant à leur valeur résiduelle.

NOTE 3 NOTES AU BILAN

3.1. Immobilisations financières

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice se détaillent comme suite :

	Parts dans des entreprises liées en EUR
Valeur brute au début de l'exercice	138.845.708,82
Entrées de l'exercice	30.400.000,00
Sorties de l'exercice	(103,80)
Transfert de l'exercice	
Valeur brute à la fin de l'exercice	169.245.605,02
Corrections de valeur au début de l'exercice	0,00
Dotations de l'exercice	
Reprise de l'exercice	
Transfert de l'exercice	
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	0,00
Valeur nette à la fin de l'exercice	169.245.605,02

Le Conseil d'Administration a décidé de ne pas faire mention des informations sur les entreprises dans lesquelles la société détient au moins 20% du capital en application de l'article 67 de la loi du 19 décembre 2002.

COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT DE L'EAU S.A.
Société Anonyme

ANNEXE (suite)

AU 31 DECEMBRE 2022

3.2. Créances

Au 31 décembre 2022, les créances se composent de créances sur des entreprises liées et d'autres créances.

3.4. Capitaux propres

3.4.1. Capital souscrit

Au 31 décembre 2022, le capital social, souscrit et entièrement libéré de EUR 247.893,52 est représenté par 10.000 actions sans désignation d'une valeur nominale.

3.5. Dettes

3.5.1 Dettes dont la durée résiduelle est supérieure à un an

La société possède des dettes dont la valeur résiduelle est supérieure à un an de EUR 267.741.752,82 (2021 : EUR 262.118.319,94).

3.5.2 Dettes dont la durée résiduelle est supérieure à cinq ans

La Société ne possède pas de dettes dont la valeur résiduelle est supérieure à cinq ans (2021 : néant).

NOTE 4 NOTES AU COMPTES DE PROFITS ET PERTES

4.1. Frais de personnel

La société n'a pas employé de personnel durant l'année 2022.

NOTE 5 AUTRES INFORMATIONS

5.1. Informations relatives aux organes de la Société

5.1.1. Montant des rémunérations allouées aux membres d'organes d'administration ou de surveillance au titre de leurs fonctions par catégorie.

Les indications prévues au paragraphe 444-5 de la loi sur les sociétés ont été omises comme ces indications permettent d'identifier la situation d'un membre déterminé de ces organes.

5.1.2. Avances et crédits accordés aux membres d'organes d'administration ou de surveillance

La Société n'a accordé aucune avance ou crédit aux membres de organes d'administration ou de surveillance (2021: néant).

COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT DE L'EAU S.A.
Société Anonyme

ANNEXE (suite)

AU 31 DECEMBRE 2022

NOTE 6 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le système économique mondial actuel est caractérisé par une incertitude importante et généralisée. D'une part, l'Europe doit faire face aux conséquences de la situation en Ukraine et des sanctions économiques et financières prises à l'encontre de la Russie. D'autre part, l'augmentation récente des prix des matières premières, des prix de l'énergie et des taux d'intérêts engendre un environnement inflationniste. Etant donné que cette situation continue à évoluer, il est actuellement difficile de déterminer l'impact direct voire indirect sur la société alors que cette dernière subit encore les conséquences de la pandémie de COVID-19.